

A TOUTE VAPEUR
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : Domaine Kerbernez - 29700 PLOMELIN
RCS QUIMPER en cours

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1ER DECEMBRE 2010

L'an 2010, le 1er décembre,

La Fondation Massé Trévidy, fondation d'utilité publique dont le siège social est situé à Plomelin (29700) - Domaine de Kerbernez, représentée par son président Monsieur Gérard Guyon,

Associée unique de la société A TOUTE VAPEUR,

A pris les décisions suivantes suite à la signature des statuts de la société A TOUTE VAPEUR :

NOMINATION DU PRESIDENT

Conformément à l'article 12 des statuts, l'associée unique nomme en qualité de Président de la société, sans limitation de durée :

Monsieur Roland Janvier,
né le 12 octobre 1956 à Deville les Rouen (76250), de nationalité française,
demeurant 51, rue Henri Cevaer – 29900 Concarneau

Monsieur Roland Janvier déclare accepter les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

L'associée unique nomme, conformément aux dispositions statutaires, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du Président :

Monsieur Didier Lennon,
né le 4 février 1958 à Pervencheres (61000), de nationalité française,
demeurant 38, rue du Merdy – 29000 Quimper

Conformément aux statuts, Monsieur Didier Lennon disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.



Monsieur Didier Lennon aura, comme le Président, le droit de représenter la société à l'égard des tiers.

Monsieur Didier Lennon, ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incapacité ou interdiction susceptible d'empêcher l'exercice de ses fonctions.

POUVOIRS

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

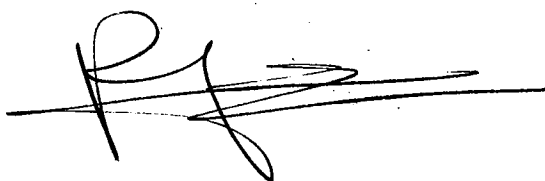
L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et les pourvus de fonctions pour acceptation.

Fondation Massé Trévidy
Monsieur Gérard Guyon



Monsieur Roland Janvier



Monsieur Didier Lennon

